

THINK TANK n° 5 ATIBT 7 & 8 décembre 2022 / Acte 5 « Que devrions-nous proposer à la COMIFAC/KfW , dans une 4^{ème} phase du PPECF

Constat: au 31 décembre 23, le PPECF aura largement dépassé ses objectifs de superficies additionnelles de forêts certifiées de niveau légale et de gestion durable:

	Indicateurs
Objectif <i>La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo s'exerce selon les principes de la certification de légalité ou de bonne gestion forestière</i>	<p>Les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables Valeur de base: 5,5 Mio. ha Valeur actuelle: 4,8 Mio. ha Valeur cible: 5,5 Mio. Ha</p> <p>Les superficies certifiées selon FSC-CW, OLB, VLC ou comparable augmentent jusqu'à fin 2023 par 3 Mio. ha. Valeur de base: 3,1 Mio. ha Valeur actuelle: 5,9 Mio. ha Valeur cible: 6,1 Mio. Ha</p>

En effet, à la fin de la 3^{ème} phase (décembre 23) les superficies certifiées légales atteindront 6.700 000 ha
les superficies certifiées durables atteindront 6.500.000 ha

Il serait donc, logique , dans une 4^{ème} phase, de consolider les résultats acquis, par:

- la poursuite des actions majeures du PPECF III (coaching, logiciels de gestion forestière, marketing, etc.);
- des changements méthodologiques et quelques nouveaux objectifs additionnels, plus holistiques.

Nouveaux objectifs spécifiques de la phase IV

OS1 : réduction des risques environnementaux liés à l'agriculture périphérique des concessions certifiées

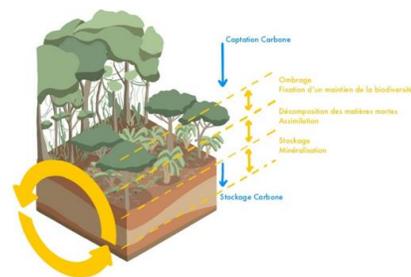
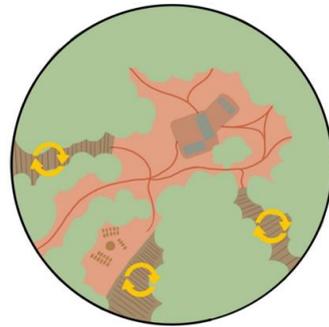
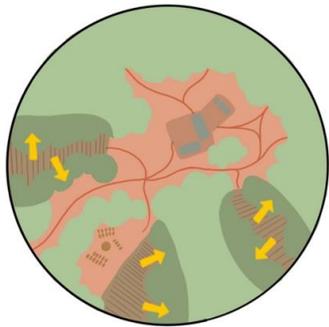
- À travers des structures participatives et fonctionnelles de gestion des ressources naturelles (concessionnaires, Ongs, services déconcentrés, etc.), pour mettre en œuvre un paysannat 2.0 bas carbone à bilan négatif, capable de neutraliser l'empreinte carbone de la filière bois tropical du bassin du Congo (du producteur au consommateur final en Europe) → **R1: des dividendes carbone sont générés et valorisés selon les standards EBC, Puro Standard, VCS** *On verra plus loin qui pourrait les vendre ?*

Tableau 1 – Comparatif des différents standards de certification

Critère	EBC	Puro Standard	VCS
Prix des crédits carbone	Au moins 100€	Choix du prix (actuellement entre 20 et 535€ sur le registre Puro)	Entre 10,80 et 79,5€ actuellement sur la plateforme South Pole. Pas de projet biochar actuellement
Audit	Tierce partie indépendante (Bio.inspecta, q.inspecta)	Tierce partie indépendante formée par Puro Standard	Tierce partie indépendante
Certificat	EBC certificat + C-sink certificate	Puro Standard Certificate	VCS certificate
Plateforme vente crédits	CarbonFuture	Puro.earth	South Pole (entre autres)
Additionalité	Non	Oui	Oui

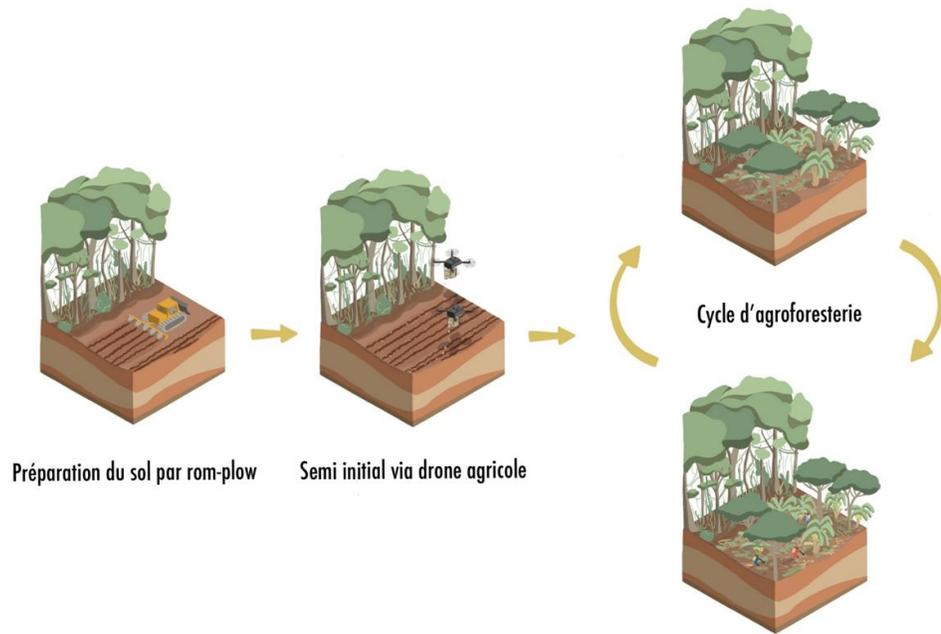


- freinage de l'agrosystème sur brûlis de la forêt (gestion horizontale de la fertilité) par des systèmes agroforestiers à fertilité verticale → R2: l'intégrité des concessions forestières certifiées est mieux respectée par les populations rurales riveraines ;
- mesures de protection des sols pour une production durable de cultures vivrières et de rentes ;



→ R3 : un nouveau paysannat agricole, en périphérie des concessions certifiées, intègre les techniques d'agroforesterie adossées à une nouvelle fumure à base de biochar + starter de fumure minérale NPK (rôle du concessionnaire dans l'appro de la fertilité minérale captée par le biochar). Une fertilité verticale s'installe en N+3 du PPECF IV, dans la zone agricole périphérique des massifs forestiers.

- mesures d'adaptation au changement climatique par un service de pré-labour rendu par les concessionnaires aux paysans riverains des concessions certifiées.



La CgP du Programme pense avoir trouvé un levier d'appui capable d'obtenir un tel changement, à travers un service que les paysans ne peuvent pas se rendre à eux-mêmes, mais que le concessionnaire pourrait leur fournir. Il s'agirait pour le concessionnaire de réaliser sur des superficies croissantes d'année en année, une préparation des sols à l'entrée des pluies par une opération de pré-labour à l'aide de lourds rom-plow, tractés par un bulldozer caterpillar.

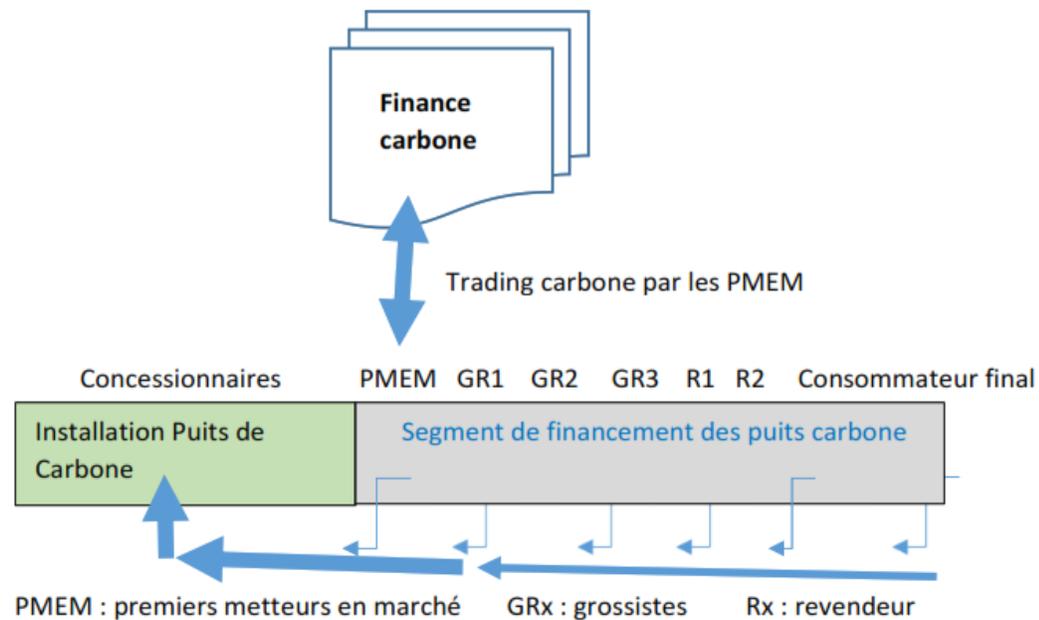
Ceci permettrait de :

- de pallier la contrainte de la force de travail, aujourd'hui très affaiblie par le départ des jeunes vers les villes ;
- de valoriser les toutes premières pluies et ainsi de compenser la baisse de pluviométrie due au changement climatique ;
- de stabiliser les jeunes dans le métier d'agriculteur dans un agro-système 2.0 à bas carbone ;
- d'installer des bandes agroforestières (par semis direct aérien) selon les courbes de niveaux ;
- d'implanter des massifs de plantation forestière (agissant comme des puits de carbone à 30-40 ans) ;
- de créer des isolats économiques centrés sur un rendement agricole plus élevé, participant à la sécurité alimentaire du pays ;
- de structurer le monde paysan, à travers une professionnalisation, basée sur une interaction entre producteurs et une centrale de services dédiés.



OS2 : professionnaliser les Premiers metteurs en marché dans le trading de dividendes carbone, pour le compte de l'ensemble de la filière.

Les Premiers metteurs en marché doivent se professionnaliser dans le trading des crédits carbone pour le compte de la filière et assurer une redistribution équitable des paiements pour services éco-systémiques vers les concessionnaires forestiers, afin de les aider à financer des puits de carbone.



[*] Les opérateurs PMEM, GR1, GR2, R1, R2 et Consommateur final ne peuvent que contribuer à la neutralité carbone de la filière, par : i) le financement de puits de carbone chez les concessionnaires et la zone rurale qui les entoure, ou ii) l'achat de crédits carbone en dehors de la chaîne de valeur (réservé aux opérateurs PMEM, GR1, GR2, ... R1, R2, R..).

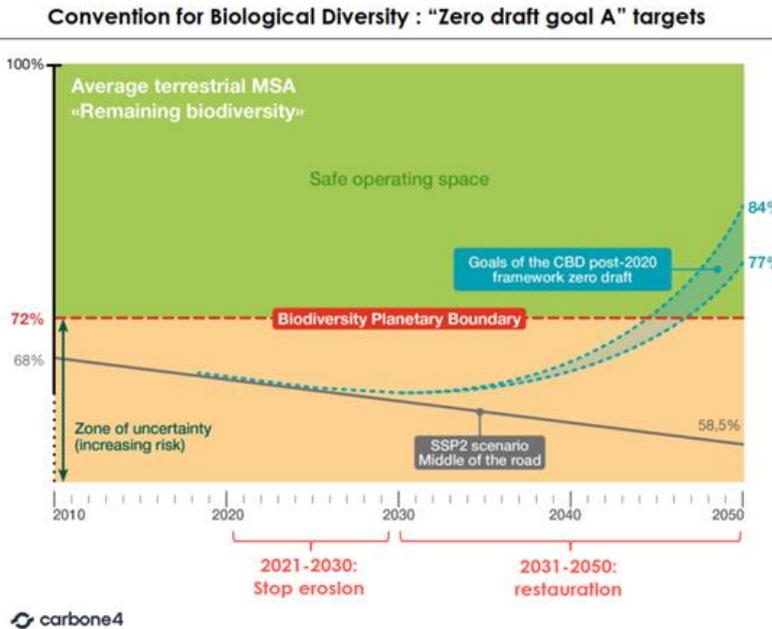


<https://www.terraterre.co/notre-plateforme>

OS3: contribuer au développement d'un crédit biodiversité à l'instar des crédits carbone

Context | A key explanation : a lack of tools to reward and encourage biodiversity actions on the field

La dynamique à l'œuvre va vers un effondrement de la biodiversité à 58 % de la base line, à l'horizon 2050, si des actions énergiques ne sont pas prises.



Graphique fourni par le Cabinet d'expertise climatique Carbone 4

High ambition global needs and targets

CBD's Zero Draft Goal A :

- No net loss by 2030
- 2030 – 2050 : + 20% restauration

Increasing corporate engagement

- Global impact assessments
- Definition of objectives (SDG)
- Implementation of field initiatives

But a lack of tools to reward and encourage biodiversity actions on the field

- No reference framework
- No reference methodology for field-based impact assessment
- No finance mechanism

Aujourd'hui, l'Union internationale de la conservation de la nature estime que 28% (37 480 espèces sur les 134 425 étudiées) des espèces sont menacées, 35% des zones humides ont disparu dans le monde depuis 1970, et les forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans. Les scientifiques s'inquiètent d'une vague d'extinction 100 à 1000 fois supérieure au taux d'extinction naturel, et parlent même d'une potentielle sixième extinction de masse.

GABON : le gouvernement veut percevoir des « crédits biodiversités »

Reconnu à plus d'un titre comme un pays modèle en matière de préservation de la nature en Afrique centrale et au-delà, le Gabon souhaite percevoir des « crédits biodiversité », comparativement aux crédits carbone. Le projet sera défendu lors de la COP15 sur la biodiversité prévu en Chine.

OS4: le consommateur final, doit lui aussi, pouvoir participer à ce financement, au travers une contribution volontaire et proportionnée à ses achats en produits bois tropicaux

Une application informatique, s'appuyant sur la traçabilité physique de la grume jusqu'aux produits achetés, pourrait assez facilement être élaborée, afin de permettre au consommateur final de verser à sa discrétion, un montant participatif au financement de puits de carbone dans les paysannats 2.0 ou dans les progrès des techniques d'exploitation visant à réduire l'empreinte carbone du concessionnaire d'où provient son achat.

La même application pourrait servir au crowdfunding dédié au soutien des populations riveraines, à l'intérieur et à l'extérieur des concessions certifiées, engagées dans une action de préservation d'écosystème et ou de microprojets générateurs de revenus.

